

Mesures prises concernant les questions issues de la
troisième réunion du Conseil exécutif (8-9 septembre 2022)

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
<p>Point 6.1 de l'ordre du jour : Rapport du Comité d'audit</p>	<p>La réunion du Conseil exécutif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) prend acte et approuve le rapport du Comité d'audit pour la période août 2021-juillet 2022 ; 2) constate que la situation des réserves reste critique, malgré son amélioration par rapport à 2021 ; 3) demande aux Membres de verser leurs contributions non acquittées et les remercie de fournir toute contribution volontaire supplémentaire pour soutenir leur Secrétariat ; 4) exprime sa reconnaissance pour la coopération et le soutien reçus de la part du Directeur général, de la direction et du personnel du PROE au cours des 12 derniers mois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le solde net des contributions des Membres au 31/12/22 était de 179 176 USD, soit 12,5 % du montant dû par les Membres pour les contributions de 2022 et les arriérés des années précédentes. Il s'agit d'une amélioration par rapport aux 238 114 USD d'arriérés nets en 2021.
<p>Point 6.3 de l'ordre du jour : Financement durable</p>	<p>La réunion du Conseil exécutif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) prend note du compte-rendu ; 2) convient d'attendre de nouveaux comptes-rendus et des avis supplémentaires de la part du Groupe de travail mis en place lors de la 30^e Conférence du PROE pour discuter des recommandations formulées dans le rapport de la troisième évaluation indépendante/évaluation à mi-parcours et du rapport de l'examen des rémunérations, en particulier les recommandations concernant la durabilité financière du PROE ; et 3) s'engage à considérer et faciliter la révision du pourcentage de financement de base des contributions des Membres et des fonds des bailleurs en s'appuyant sur une étude indépendante qui doit être menée afin de définir une stratégie appropriée de finances et ressources durables pour le PROE. Cette étude sera examinée et approuvée par les Membres lors de la 31^e Conférence du PROE en 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> • La dernière réunion du Groupe de travail sur l'évaluation indépendante de l'organisation et l'évaluation à mi-parcours s'est tenue en juillet 2022 pour aborder en premier lieu l'exercice de hiérarchisation et d'évaluation des risques. Par conséquent, les résultats des futures discussions du comité devraient contribuer à fournir des orientations supplémentaires dans le domaine de la viabilité financière. • En ce qui concerne la consultance indépendante, l'appel d'offres a été publié en décembre 2022, puis à nouveau en janvier 2023 étant donné l'absence de candidats. À la suite de l'évaluation du deuxième appel d'offres, le panel a convenu de lancer un nouvel appel d'offres en demandant des devis directement aux fournisseurs potentiels (cette action étant approuvée par le PROE). L'appel d'offres est prévu pour le 8 mai ; nous vous informerons en conséquence.

**Mesures prises concernant les questions issues de la
troisième réunion du Conseil exécutif (8-9 septembre 2022)**

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
<p>Point 6.4 de l'ordre du jour : Groupe de travail pour la hiérarchisation des recommandations de la troisième évaluation indépendante et de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique du PROE</p>	<p>La réunion du Conseil exécutif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) prend note des progrès du Groupe de travail en ce qui concerne la hiérarchisation des recommandations de l'évaluation indépendante et de l'évaluation à mi-parcours ; 2) approuve la nécessité d'accorder plus de temps au Groupe de travail pour qu'il puisse parvenir à tous ses résultats poursuivis ; 3) approuve la soumission du rapport du Groupe de travail sur les recommandations prioritaires et les domaines d'intervention clés dans un rapport hors cycle à l'ensemble des Membres du PROE, d'ici le premier trimestre 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Groupe de travail sur l'évaluation indépendante de l'organisation et l'évaluation à mi-parcours du PROE a engagé un facilitateur indépendant pour l'assister, avec le concours financier de l'État australien. • Le mandat du Groupe de travail a été rédigé et adopté. • Ce Groupe s'est réuni à plusieurs reprises et a entrepris la hiérarchisation des recommandations issues des deux évaluations. • Conformément à la décision de la Conférence du PROE, l'examen de la rémunération du personnel a été ajouté aux tâches du Groupe de travail. • Un compte rendu détaillé sera discuté au point 6.4 de l'ordre du jour.
<p>Point 6.6 de l'ordre du jour : Évaluation des performances du Directeur général du PROE – session fermée</p>	<p>La réunion du Conseil exécutif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) prend note et approuve la marche à suivre proposée par la troïka, à savoir que cette année, la priorité sera accordée à la finalisation du Plan d'amélioration des performances du Directeur général pour la période 2022-2023. Aucune révision n'est nécessaire ; 2) invite tous les Membres, par le biais d'une circulaire, à proposer des objectifs spécifiques pertinents et appropriés qu'ils souhaitent voir figurer au Plan du Directeur général d'ici la fin octobre 2022. 	<ul style="list-style-type: none"> • La circulaire 22/89 a été envoyée aux Membres le 3 octobre 2022 ; la Troïka a pu rencontrer le Directeur général le 27 octobre 2022 pour apporter les dernières touches à son Plan d'amélioration des résultats personnels 2022/23.

Mesures prises concernant les questions issues de la troisième réunion du Conseil exécutif (8-9 septembre 2022)

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
<p>Point 7.1 de l'ordre du jour : Objectifs stratégiques de l'ANUE-5.2</p>	<p>La réunion du Conseil exécutif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) salue avec reconnaissance le leadership, le soutien et les efforts des Membres du PROE (Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis, Fidji, France, Îles Cook, Nouvelle-Zélande, Palaos, Samoa, Tuvalu, Royaume-Uni), ainsi que des membres de la société civile et des ONG, en particulier le <i>Centre of International Environmental Law</i> (centre de droit international de l'environnement – CIEL), l'<i>Environment Investigation Agency</i> (agence d'enquête sur l'environnement – EIA), le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'université Massey (Nouvelle-Zélande) et l'université de Newcastle (Australie) ; 2) réaffirme notre engagement en tant que Membres du PROE au sein du processus CIN aux fins de négocier un traité légalement contraignant pour le contrôle de la pollution plastique ; 3) reconnaît le soutien financier du ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce aux fins de soutenir l'implication des Membres dans le processus du CIN ; et 4) demande au PROE d'apporter son aide et soutien aux Membres afin de mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de l'ANUE-5.2. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une assistance a été fournie aux Membres en vue de leur participation à la première réunion du Comité de négociation intergouvernemental, en Uruguay, et à la deuxième réunion de ce Comité, en France, pour leur permettre de jouer un rôle pleinement actif dans les discussions ayant lieu au sein de ce Comité en vue d'élaborer un instrument mondial juridiquement contraignant pour lutter contre la pollution plastique, avec l'aide financière du Ministère australien des affaires étrangères et du commerce. • Une assistance similaire sera fournie aux Membres pour les troisième, quatrième et cinquième réunions du Comité.
<p>Point 7.3 de l'ordre du jour : Événements et engagements associés à l'océan</p>	<p>La réunion du Conseil exécutif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) note le travail du PROE sur les océans, qui est une grande priorité du Plan stratégique 2017-2026 du PROE ; et 2) encourage les Membres à travailler de concert avec le Secrétariat sur les engagements stratégiques dédiés aux événements mondiaux relatifs aux océans afin de mieux faire entendre les voix et priorités océaniques. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Secrétariat a apporté son aide aux négociations sur la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale, qui se sont déroulées à New York lors de la cinquième Conférence intergouvernementale, en août 2022 et en février 2023 dans le cadre de l'équipe du CORP coordonnée par l'OPOC. Les négociations se sont conclues en février 2023 par un texte final, qui doit maintenant être approuvé par les Parties à New York en juin 2023.

**Mesures prises concernant les questions issues de la
troisième réunion du Conseil exécutif (8-9 septembre 2022)**

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ La 15^e Conférence des Parties à la CDB comprenait le point 19 de l'ordre du jour, relatif aux questions côtières et marines. Le Secrétariat a apporté une aide aux Membres lors de l'examen de ces points de l'ordre du jour. Le travail sur les aires marines d'importance écologique ou biologique se poursuivra ; le PROE continuera à soutenir les Membres dans ce travail. Le PROE apporte également son soutien aux Membres du Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques concernant le cadre de suivi de la CDB afin de veiller à ce que les indicateurs soient bien adaptés pour les questions relatives aux océans. Il interviendra également lors de la réunion de l'Initiative pour un océan durable concernant les besoins de mobilisation des ressources pour mettre en œuvre les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal en ce qui concerne les océans.
<p>Point 7.5 de l'ordre du jour : Mise à jour du parcours du Pacifique jusqu'à la CdP15 de la CDB et prochaine étape</p>	<p>La réunion du Conseil exécutif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) prend note des progrès réalisés dans la préparation de la CdP15 de la CDB ; 2) propose des moyens par lesquels le Secrétariat peut aider les pays à mettre en œuvre le Cadre mondial pour la biodiversité ; et 3) demande au Secrétariat de continuer à soutenir les pays dans l'élaboration et/ou la révision des Plans d'action nationaux stratégiques pour la biodiversité, ainsi que dans la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le PROE a continué à apporter son aide aux pays insulaires du Pacifique avant et pendant la 15^e Conférence des Parties à la CDB, comme indiqué au point 8.2 de l'ordre du jour (document sur la CDB pour la réunion du PROE). ▪ Le PROE organisera une série de webinaires et d'ateliers en collaboration avec le secrétariat de la CDB et ses partenaires afin de décortiquer le nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de déterminer l'aide à apporter aux pays dans le cadre de l'examen et de l'actualisation des plans d'action nationaux pour la conservation de la biodiversité. ▪ Continuer à travailler avec les pays qui le demandent pour appuyer la mise en œuvre du cadre de référence et à l'actualisation des plans d'action nationaux.

**Mesures prises concernant les questions issues de la
troisième réunion du Conseil exécutif (8-9 septembre 2022)**

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
<p>Point 7.6 de l'ordre du jour : Résultats stratégiques des CdP de Bâle, Rotterdam et Stockholm</p>	<p>La réunion du Conseil exécutif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) encourage les Membres qui sont Parties aux Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm à participer aux futures CdP et réunions y afférentes pour faire valoir la voix et les besoins prioritaires du Pacifique ; 2) remercie l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les ONG pour l'aide apportée ; 3) réaffirme notre engagement, en tant que Membres du PROE, à satisfaire aux exigences nous incombant au titre des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm pour prémunir notre région des incidences négatives des déchets dangereux et des produits chimiques ; et 4) prie le Secrétariat à collaborer avec les Membres pour veiller à ce que les engagements pris lors des CdP soient tenus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir une aide aux Membres pour qu'ils participent activement aux Conférences des Parties aux conventions BRS en mai 2023. Les détails sont fournis dans le point 8.3 de l'ordre du jour de la 31^e Conférence du PROE.
<p>Point 8.1 de l'ordre du jour : Mise en œuvre du programme des dirigeants du Pacifique, Stratégie 2050 incluse</p>	<p>La réunion du Conseil exécutif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) prend note du rapport annuel 2021 du CORP aux dirigeants du forum des îles du Pacifique ; 2) prend note de la validation de la Stratégie 2050 pour un continent Pacifique bleu par la 51^e réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique à Suva, Fidji ; 3) approuve la Stratégie 2050 pour un continent Pacifique bleu ainsi que l'engagement actuel du PROE dans la mise en œuvre des décisions des dirigeants, y compris l'application de la Stratégie 2050. 4) demande au PROE d'envisager des dispositions pour un engagement de l'Union européenne et d'autres partenaires clés à la Conférence du PROE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétariat organise le premier Dialogue avec les Partenaires du PROE le 4 septembre, avant la 31^e Conférence des représentants et représentantes du PROE. L'objectif de ce dialogue est de réunir les Membres, le Secrétariat et les Partenaires pour échanger des informations et discuter des possibilités qui s'offrent pour la mobilisation stratégique, la collaboration, la coopération et les partenariats. Il s'agit également de donner aux bailleurs et aux partenaires tels que l'UE, qui ne participent pas officiellement à la Conférence du PROE, une occasion de dialoguer avec les Membres du PROE.

**Mesures prises concernant les questions issues de la
troisième réunion du Conseil exécutif (8-9 septembre 2022)**

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
<p>Point 8.4 de l'ordre du jour : Améliorer l'accès des pays et territoires insulaires du Pacifique aux données environnementales et à leur utilisation</p>	<p>La réunion du Conseil exécutif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) soutient le concept de projet proposé pour les données environnementales du Pacifique, qui permettra de mettre à l'échelle les résultats et les conclusions du projet Inform ; 2) insiste auprès des Membres afin qu'ils poursuivent la promotion et l'utilisation des portails nationaux de données environnementales et les processus nationaux établis au cours des quatre dernières années ; et 3) approuve la contribution d'une partie de l'allocation nationale FEM 8 STAR des pays membres pour soutenir la mise en œuvre du projet de données environnementales du Pacifique proposé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'aide aux Membres et de la sensibilisation à l'utilisation du portail de données environnementales régionales et nationales à l'appui de l'établissement de rapports. Cela comprend une formation ciblée pour les îles Cook, le Samoa et Vanuatu, ainsi qu'une formation interne avec les programmes du PROE. • Circulaire 22/99 en date du 7 novembre 2022 aux personnes de contact relative à l'allocation FEM 8 STAR des pays, pour renforcer l'accès et l'utilisation des données sur l'environnement dans le Pacifique. Une lettre de soutien a été reçue des îles Cook, des Îles Salomon, des Palaos et de la République des Îles Marshall.
<p>Point 9.2.1 de l'ordre du jour : Plan pour la durabilité - Programme d'appui aux aires protégées du PROE</p>	<p>La réunion du Conseil exécutif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) approuve le Plan pour la durabilité du Programme d'appui aux aires protégées (AP-PROE) ; 2) encourage les Membres et les partenaires à prendre des engagements et appuyer la mise en œuvre du plan ; 3) demande au Secrétariat de donner la priorité à la prise d'engagement par les bailleurs de fonds afin d'encourager le soutien et ainsi permettre la poursuite des activités du programme AP-PROE et la mise en œuvre du Plan pour la durabilité ; et 4) demande au Secrétariat d'appuyer la mise en œuvre de ce plan par les Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Plan de durabilité du PROE sur les aires protégées et le travail du PROE-PA ont été promus auprès des organisations partenaires, par le biais de la Table ronde des îles du Pacifique pour la conservation de la nature et du Réseau de conservation du Pacifique fondé sur les aires protégées (PACoN), et lors de forums internationaux, tels que le cinquième Congrès international sur les aires marines protégées (IMPAC5) qui s'est déroulé en février 2023 à Vancouver, mettant ainsi en œuvre la recommandation n° 16 décrite dans la section 4.6.3 du Plan. ▪ La mise en œuvre du plan a porté sur les actions immédiates pouvant être facilement exécutées, principalement sur les améliorations suggérées pour la plateforme d'information du PROE-PA, le Portail des aires protégées des îles du Pacifique (PIPAP), décrites dans la section 3.5.2 du Plan. ▪ Un classement secondaire des 25 recommandations du Plan a été établi afin de déterminer clairement celles qui requièrent l'attention la plus immédiate.

**Mesures prises concernant les questions issues de la
troisième réunion du Conseil exécutif (8-9 septembre 2022)**

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les recommandations du plan de durabilité constituent le plan de travail des activités au cours de l'extension sans frais de deux ans (juin 2023-juin 2025) du programme BIOPAMA ; par conséquent, la mise en œuvre active des recommandations les plus substantielles du Plan s'accélérera au cours de cette période. ▪ Une aide financière complémentaire pour le Portail des aires protégées des îles du Pacifique a été allouée dans le cadre du programme ACP-UE BioScapes pour 2024-2025 ; des activités supplémentaires menées par le PROE-PA ont été mises en œuvre grâce à l'aide financière de la phase 3 du programme ACP-MEA, démontrant ainsi des partenariats avec d'autres programmes du PROE financés par l'UE, et mettant partiellement en œuvre les recommandations n° 9 et 12 décrites dans les sections 4.5.2, 4.5.6, et 4.6.2 du Plan. ▪ La planification et la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités adaptées, qui répondent à la recommandation n° 4 décrite dans la section 4.3 du Plan, se poursuivent. Ces activités portent sur l'efficacité de la gestion des aires protégées, l'accès à l'information, aux outils et aux orientations sur les aires protégées (par le biais du Portail des aires protégées des îles du Pacifique), et sur les compétences géospatiales en lien avec ces aires.

**Mesures prises concernant les questions issues de la
troisième réunion du Conseil exécutif (8-9 septembre 2022)**

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
<p>Point 9.4.1 de l'ordre du jour : Projet de note d'orientation pour les bonnes pratiques d'ingénierie côtière dans les évaluations de l'impact sur l'environnement pour les États et territoires insulaires océaniques</p>	<p>La réunion du Conseil exécutif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) approuve le projet de note d'orientation pour les bonnes pratiques d'ingénierie côtière dans les évaluations de l'impact sur l'environnement pour les États et territoires insulaires océaniques ; et 2) exhorte les Membres à encourager l'utilisation et à faire usage de la note d'orientation approuvée en tant qu'outil de planification pour l'évaluation systématique des projets d'ingénierie côtière environnementale. 	<ul style="list-style-type: none"> • La note d'orientation régionale sur les bonnes pratiques en matière de génie côtier dans les études d'évaluation de l'impact sur l'environnement pour les États et territoires insulaires du Pacifique a été publiée et diffusée auprès des Membres et des Partenaires et communiquée par le biais de la plateforme du Réseau d'évaluation environnementale du Pacifique. Un poster sur la note d'orientation a été présenté lors de la conférence de l'International Association of Impact Assessment (IAIA) qui s'est tenue à Kuching, en Malaisie, le 8 mai 2023.